

AFFAIRE N° 25 - Lettre N°856-SG/D1/1 du 28 Janvier 1963 de M.le Préfet relative au transfert à la Commune de St-Denis du bail de location du " Stade de LA REDOUTE " .

LE MAIRE : Messieurs, j'ai le plaisir de vous dire que j'ai reçu ce matin la lettre de Monsieur le Préfet dont je vais vous donner lecture :

" Préfecture de la Réunion

" 1ère Division - 1er Bureau

St-Denis, le 2 Février 1963

"

"

à Maître Gabriel MACE,
Député-Maire - SAINTE-DENIS

" Mon Cher Maire et Ami,

Par ma lettre N°856-SG/D1/1 en date du 28 Janvier 1963, je vous avais indiqué que le transfert du terrain de " LA REDOUTE " à la Ville de Saint-Denis, était subordonné à des demandes de transfert de terrains formulées par l'Armée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par une lettre du 4 Février 1963, le Contre-Amiral SOURISSEAU, Délégué provisoirement pour la défense de la Zone d'outre-Mer N° 3, m'informe que M.le Ministre de l'Armée autorise, dans un premier temps, à transférer le bail du terrain de " LA REDOUTE " de la LIGUE RÉUNIONNAISE DE FOOT-BALL à la Ville de SAINT-DENIS.

En conséquence, il a donné les instructions nécessaires au Directeur du S.M.B. pour que ce transfert ait lieu au plus tôt.

Je suis fort heureux de pouvoir porter cette décision à votre connaissance : si elle ne résout pas entièrement la question de la cession du terrain, elle a cependant fait un premier pas vers la solution définitive du problème.

Veuillez agréer, mon Cher Maire et Ami, l'assurance de mes sentiments les meilleurs ...

Le Préfet,
Signé: PERRBAU-PRADIER "

Le Maire : Cette affaire a été engagée il y a plus de deux années. Elle a fait l'objet d'entretiens nombreux entre le Préfet, le Général Commandant les Forces Françaises à Madagascar, l'Amiral La Haye, le Contre-Amiral Sourisseau et moi-même.

Je me réjouis qu'elle soit arrivée à bonne fin car cela enlèvera un gros souci à la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball qui a construit ce Stade et l'a mis à la disposition du Département. D'ailleurs c'était le rôle et le devoir de la Commune de se substituer à la Ligue de Foot-Ball et d'accomplir ainsi son rôle de guide de la jeunesse du chef-lieu.

Cela nous permettra également d'utiliser une subvention que j'avais obtenue il y a quelques mois, de l'ordre de 9.000.000. de francs - qui sera peut-être ramenée à 7.000.000. - Après le 31 Mars cette subvention nous aurait été supprimée. C'est la raison pour laquelle en Décembre, j'avais insisté auprès du Général, de l'Amiral La Hays et du Contre-Amiral Spuriassseau. Grâce à l'intervention de M.le Préfet - et peut-être à celle du Ministère de la F.O.M., nous avons obtenu gain de cause.

Je ferai connaître à la Ligue cette décision, de façon à nous mettre immédiatement d'accord pour l'utilisation du terrain.

Je demanderai par ailleurs au Directeur de la JEUNESSE et des SPORTS de mettre cette subvention à notre disposition.

Par ailleurs, j'ai personnellement adopté la suggestion de M.POIREY, Maître-nageur à la Piscine, de créer une piste de skating. C'est un sport qui connaît actuellement une vogue croissante et M.POIREY a déjà reçu les renseignements nécessaires de la Fédération de Skating de Paris. Nous avons demandé à la C.F.E. de nous établir un devis. Celui-ci s'élève à 2.900.000. francs, car il faut prévoir une piste, une pailasse, et un "fond" de 30 cm. de hauteur.

J'avais demandé à la Jeunesse et aux Sports de nous accorder les 3/4 de cette somme. Elle nous a donné son accord.

Je demande donc aujourd'hui au Conseil Municipal de dire si nous devons poursuivre la création de la piste de skating qui pourrait être terminée rapidement et payée pour les 3/4 par des subventions, ou si nous devons consacrer la totalité de la subvention de 9 Millions à l'aménagement du Stade de " La Redoute ".

M.REYDELLET : Pour combien d'années encore le Stade est-il loué à la Ligue de Foot-Ball ?

Le Maire : La Ligue de Foot-Ball a loué le stade à raison de 50.000.frs. par an pour 18 ans. Il lui reste encore 12 années de bail. Nous avons déjà sollicité non seulement une prorogation de ce bail mais encore la cession définitive à la Commune du terrain...

M.REYDELLET fait ressortir que dans ce cas la Commune engagerait des millions pour quelques années seulement et sur un terrain dont elle n'est pas sûre de devenir propriétaire... Il se déclare partisan de la piste de skating uniquement parce que les travaux resteront la propriété de la Commune.

LE MAIRE : La Commune se doit de mettre un stade à la disposition de la jeunesse. Celui de la Redoute serait consacré plus particulièrement au foot-ball et à l'entraînement des Sociétés sportives qui n'ont pas de terrain. Evidemment, cela créera des dépenses, mais j'insiste sur le fait qu'il est indispensable que nous mettions un stade à la disposition de notre jeunesse.

Je suggère que la Commission du Budget et la Commission des Sports soient réunies afin de mettre au point cette affaire.

Messieurs, si nous construisons une piste de skating, elle restera, bien entendu, à la Commune... (A mon avis, il vaut mieux ne pas soulever, pour le moment, la question de " propriété " des terrains entre la route littorale et la mer... Nous avons déjà obtenu des promesses verbales à ce sujet...)

Je mets aux voix la proposition de M.REYDELLET, c'est-à-dire qu sur la subvention qui sera mise à notre disposition, nous demandons à la Jeunesse et aux Sports l'autorisation de consacrer une somme de 2 millions environ à la piste de skating...

Les 7 millions restants pourront - ainsi que vient de le dire M. PARIS - être affectés uniquement au Stade de " La Redoute ".

La Ligue nous a présenté un passif qui est de l'ordre de 9 millions environ. Ce passif a été causé par l'aménagement du terrain de la Redoute. Les travaux avaient d'ailleurs été entrepris parce que la Ligue avait la promesse verbale d'une subvention du Département. Or, cette subvention n'a pas été consentie, si bien qu'actuellement la Ligue est dans l'obligation de faire face à ce passif.

J'ai demandé un prêt ou une subvention pour nous permettre de payer la moitié de cette dette, - car la Commune peut recevoir des subventions tandis que la Ligue ne peut pas en obtenir...

A une question posée par M. CADET concernant les boulistes, le Maire répond que lors de la création du Square Labourdonnais, le Président du Club des Boulistes lui a déclaré " qu'ils étaient des boulistes tous terrains... et qu'ils pouvaient, en conséquence, jouer n'importe où ... ".

De toute façon, si besoin était, cette question pourrait être revue par la suite.

Je mets donc aux voix, Messieurs, la création d'une piste de skating.

Se prononcent contre ce projet : M.M. GALLARD et EVAN.

M. GALLARD : Je ne suis pas absolument "contre" ce projet, mais je pense que la subvention devrait être utilisée en totalité pour la Redoute.

M. EVAN : Avec cette subvention nous pourrions créer le " Stade Municipal de la Redoute "...

LE MAIRE : Nous pourrions, Messieurs, réaliser immédiatement la piste de skating. Au 31 Mars prochain les travaux pourraient être terminés. Pour le Stade de la Redoute ce sera plus compliqué...

Je suggère que la Commission des Sports soit réunie lundi ou mardi prochain, en présence de M. PUISSANT et moi-même, afin que nous étudions ensemble toutes ces questions.

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

Approuvé
A Paris le 15 juillet 1953
P. de Tuffet
Le Secrétaire Général
Signé : J. Clu chard